Pays de la Loire, Sarthe
La Chapelle-aux-Choux
le Bourg

Prieuré

Références du dossier

Numéro de dossier : IA72000765
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2007
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : prieuré
Parties constituantes non étudiées : dépendance

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1811, B2, 219 ; 1845, A3 , 231 ; 2008, A5, 831

Historique

Ce prieuré est une fondation de la paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois, près de Paris. Il dépendait de l'abbaye de Bourgueil en Indre-et-Loire. Si l'histoire de la construction de ce prieuré est mal renseignée, la liste de ses titulaires est connue : messire Nicolas Brullard en 1636, noble homme Charles Pousset en 1643, messire Michel Blanche en 1672 et en 1685, François Le Loyer chanoine de Saint-Martin-de-Tours en 1692, messire Nicolas de Langle en 1713, dom Marc Guillou bénédictin de Saint-Maur en 1744. Dans sa disposition actuelle, et en l'absence d'une visite, ce logis à tourelle d'escalier demi-hors- œuvre pourrait dater de la deuxième moitié du XVIe siècle (modillons de la corniche de l'escalier). Le procès verbal de visite pour réparation en 1739 peut laisser supposer qu'il fut rénové au milieu du XVIIIe siècle. Il fut très remanié au XIXe siècle, à l'intérieur. De ce prieuré dépendaient la métairie de la Guerche et la métairie de la Fresnais.

Période(s) principale(s) : milieu 16e siècle, 18e siècle, 19e siècle

Description

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : silex ; calcaire ; enduit ; moellon ; pierre de taille
Matériau(x) de couverture : ardoise
Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; toit polygonal
Escaliers : escalier demi-hors-œuvre : escalier en vis

Typologies et état de conservation

État de conservation : restauré, remanié

Statut, intérêt et protection

Nous n'avons pas pu visiter.

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales de Maine-et-Loire ; 2 B 266. **Procès verbal de visite**, 1739.

- Archives départementales de la Sarthe ; 13 F 2195-2197, 2199. **La Chapelle-aux-Choux. Fabrique : biens, bâtiments et affaires diverses (1787-1868) ; prieuré et cure (1786-1872) ; affaires communales (XIXe siècle)**.

- Archives départementales de la Sarthe ; H 296. **Prieuré de la Chapelle-aux-Choux, dépendant de l'abbaye de Bourgueil.** Baux du temporel consistant en maisons seigneuriales, granges, étables, cours, jardin, four, fuie, pressoirs, métairies, domaines, cens, rentes, vignes, profits de fief, dîmes et autres choses pour les années 1643, 1672, 1685, 1692, 1713 et 1744.

- Archives départementales de la Sarthe ; H 296. **Prieuré de la Chapelle-aux-Choux, dépendant de l'abbaye de Bourgueil. Acte notarié attestant que la métairie de la Guierche est affermée 162 livres**, 1637.

- Archives départementales de la Sarthe ; H 296. **Prieuré de la Chapelle-aux-Choux, dépendant de l'abbaye de Bourgueil.** Modèle de supplique à adresser au nom des religieux de Bourgueil, seigneurs de la Chapelle-aux-Choux et des habitants de la paroisse, à l'intendant de Tours pour lui représenter que le chemin du bourg est devenu impraticable depuis que les adjudicataires des bois et futaies du voisinage ont fait transporter, par cette voie, au port du Loir, les pièces de bois par eux vendues à la Marine (1750).

Documents figurés

- **Prieuré de la Chapelle-aux-Choux, dépendant de l'abbaye de Bourgueil. Plan des bâtiments dépendant du dit prieuré. [ca 1750]**. (Archives départementales de la Sarthe ; H 296).

Annexe 1

Archives départementales de Maine-et-Loire ; 2B 266.

Aujourd'hui premier avril 1739, Nous Noël Battas architecte et Urban Marquet charpentier demeurant ville du Lude experts sommés d'office par Monsieur le lieutenant particulier de la Sénéchaussée de Baugé, suivant son procès verbal des 27 janvier dernier pour voir et visiter les réparations grosses moiennes et mineures qui sont à faire au bâtiment du principal manoir du prieuré de La Chapelle des Choux et aux dits lieux et dépendances, Sommes à cet effet, transportés au dit prieuré avec maistre René Pontonnier greffier de la sénéchaussée dudit Baugé et du greffe de l'écritoire cy réunis pour en exécution de l'ordonnance de mon dit sieur le lieutenant particulier du trois dudit mois de février dernier intervenu sur la requeste à lui présentée par Maistre Bonaventure Damour clerc tonsuré prieur actuel du dit prieuré poursuitte et diligence de Maistre Bonaventure Damour avocat au Lude son père et procureur du susdit procès verbal et de celui du dix # [de mars aussi dernier] contenant la prestation de service de nous dits experts, le tout demeurant scellé au bureau dudit Baugé par le sieur Chrétien. Vacquer à la ditte visite et en dresser nostre procès verbal.
Et estant au dit prieuré sur les sept à huit heures du matin y avons trouvé le dit sieur Damour père et procureur du dit prieur qui nous a requis l'exécution de nostre commission et faisant de procéder à la visite des dits bastiments et d'en faire rédiger nostre procès verbal par le dit sieur Pontonnier greffier pour servir et valloir au dit sieur prieur ce que la raison et a [signé] offert nous [] et montrée des dits batiments et a signé, Damour
Et aussi comparu au dit prieuré Maistre Simon Goujon prestre demeurant ville du Lude procureur de maistre Henry Prevost prestre chanoine de Saint Germain de l'Auxerrois demeurant à Paris paroisse de Saint Germain l'Auxerrois et dernier prieur de ce prieuré de La Chapelle des Choux lequel nous a dit n'empescher qu'il soit par nous experts procédé au dit procès verbal même s'estre pr sauf tous les droits en moins dudit sieur Prévost qu'il s'est expressément réservé et a signé
S. Goujon prêtre,
Et fait nous dits experts avons en présence du dit s. Damour père du d. sr Goujon et du dit sieur Pontonnier vacqué à la ditte visite ainsy que s'ensuit,

Premièrement avons remarqué que le dit prieuré est composé d'un corps de logis qui est le principal manoir qui a huit thoises un tiers de longueur sur trois thoises deux tiers de largeur le tout hors œuvre, à costé du long pan du costé du nord est un petit bâtiment en lequel se trouve un petit cabinet par bas servant de service le tout baty en comble couvert de bardeau à l'exception d'une noue qui est d'ardoize, le dit corps de logis est composé de deux chambres basses a cheminée et deux chambres hautes. La première chambre basse servant de cuisine a un four [] les sus dites deux chambres ont esté carlée de carreaux de quatre pouces de terre cuite, il en reste un carré à l'estimation de deux thoises un quart, avons remarqué que la porte d'entr ée qui est sur la cour il fault raporter un pied du roy de tuffeau à [] jambages, Refaire le plat de bande de la dite porte pour quoy faire et fournir, il convient la somme de 10 #
ENSUITE avons visité la cheminée de la dite chambre et remarqué qu'il faut refaire les deux jambages et l'astre de la dite cheminée en un costé de l'évier, à la d. cheminée est un manteau de bois pour rétablir les dites choses il appartient la somme de 25 #
ENSUITTE nous avons remarqué qu'il est nécessaire de renduire et blanchir la ditte chambre en entier, de refaire au plancher et sur la dite chambre deux thoises de terrasse et pour ce il appartient la somme de 16 #
Endroit de la dite chambre sur la cour, est un quart de croisée où il est nécessaire de raporter un apuy avec la fermeture et pour ce il apartient la somme de 7 #
Sur la porte est une ouverture de figure carrée où il ni a aucune fermeture et qu'il y a eu autrefois deux barreaux de fer de chacun dix huit pouces de longeur et pour le rétablir il sera fourni un chassis à verre avec sa vitre et les deux bareaux, pour ce faire 10 #
Au droit de chaque chambre sur la cour est un quart de croisées où il est nécessaire d'en raporter un apuy avec la fermeture et pour de il apartient la somme de 7 #
ENSUITTE avons remarqué une fenestre et une [ ] un vanteau sur un chassis dormant qui a autrefois #[fermé] à clef et que la serrure et la clef sont défaillants et qu'il en fault raporter une, et pour ce 2 # 10 s.
ENSUITTE sommes passés en la seconde chambre où avons remarqué qu'en la fermeture de la porte d'entrée il fault en raporter un plat de bande et un tuffeau servant de clef, et à la porte une serrure et un gond, et le battant un locquet, et pour ce la somme de 5 #
ENSUITTE, avons remarqué qu'à la même porte il fault raporter à un des jambages trois assizes de tuffeau et de l'autre un pied du roy,
pour y placer un gons, pour ce il apartient la somme de 10 #
ENSUITTE, #[avons remarqué] dans la même chambre est une croisée sur la cour où il y manque un panneau de vitre qu'il fault remettre un apuy à la dite croisée et . le tuffeau celui qui y est estant ruiné, qu'il y a treize losanges cassés qu'il fault raporter le dit panneau de vitres et les d. treize losanges, 10 # 16 s.
Ensuitte avons remarqué que la porte qui conduit à l'église la serrure est défaillante et pour en raporter une il convient la somme de 3 #
Sur la ditte porte est une ouverture pour donner jour à la dite chambre il y a un panneau de vitres qui est défaillant avec ses vergettes,
pour ce et raporter d'autre il apartient 3 #
Il est aussi nécessaire de refaire un jambage à une porte et pour ce faire et fournir il apartient la somme de 10 #
Nous avons aussi remarqué qu'il est nécessaire de faire trois thoises de renduit, une demie thoise de terrasse au plancher de la d. chambre rétablir le contrefeu en toutte sa longuer de six pieds et d'un pied de hauteur, d'en raporter trois tuffeau de chacun un pied de hauteur à un des jambages de la d. cheminée, de blanchir la chambre à l'entier, et pour ce 20 #
Ensuitte avons visité le carlage des dites deux chambres basses et remarqué que pour les remettre en réparation il apartient la somme de 116 #
Ensuitte avons visité le cabinet servant de seilier et remarqué qu'il a trois petittes fenestres . et qu'à l'une d'elle, il y avait une fermeture qui est défaillante, pour la rétablir il apartient la somme de 3 #
Dans le bout du dit seilier est une autre ouverture qui donne jour au grenier, qu'il y a un bareau de fert défaillant de deux pieds et demi de longeur et qu'il est nécessaire d'en raporter un autre, pour quoy il apartient 45 s.
Avons aussi remarqué su'il est nécessaire de raporter un soliveau au plancher du d. grenier de douze pieds de longeur et de six pouces d'écarissage, pour ce faire il apartient la somme de 4 #
remarqué pareillement qu'il est nécessaire de refaire quatre thoises de renduit au dit seilier et de le blanchir en l'entier, pour ce 6 #
En outre avons remarqué qu'il est nécessaire de raporter une porte neuve de cinq pieds de hauteur sur trois de largeur et qu'à la d. porte il y a une pinte et la serrure défaillante, la dite porte fait l'entrée de l'escallier du costé de la chambre qui #[pour les dites choses] raporte et place il apartient la somme de 12 #
ENSUITTE, sommes montés dans les hautes chambres par l'escallier de pierre dure à noiau qui conduit jusqu'au grenier. La porte qui fait l'entrée de la première chambre est de nulle valleur #[qu'il fault en raporter une autre en place de six pieds de hauteur sur trois de largeur de bois de chesne] qu'il ne se trouve qu'une pinte de quatorze pouces de longuer et qu'il fault en raporter une avec sa serrure,
pour ce il apartient la somme de 12 #

au droit de la dite chambre est une croisée sur la cour qui a six pieds de hauteur sur cinq de largeur que la boisure est entièrement ruinée sans vitre ny vergettes et qu'il est nécessaire d'en et raporter une en place avec des vitres et vergettes et autres ferrures ,
pour ce il apartient la somme de 50 #
Sur le jardin est une demie croisée avec son chassis et vollet où il n'y a point de vitres ny de vergettes et qu'il fault en raporter d'autres en place et, pour ce 5 #
Nous avons aussi remarqué qu'il est nécessaire de démollir le plat de bande de la cheminée de la d. chambre en six pieds de hauteur sur cinq de largeur, ce qui pour et faire le rétablissement il convient la somme de 12 #
La même chambre est carlée de careau de quatre pouces de terre cuite pour la remettre en réparation il fault en remettre un cent de careau et le mettre en œuvre qu dit mortier de chau et sable, pour ce il apartient 3 # 12 s.
Nous avons aussi remarqué qu'il est nécessaire de raporter un soliveau de vingt pieds de longeur et sept et de huit #[pouces d'écarissage] et une sablière de sept pieds de longeur et de neuf de large sur six d'épaisseur qui sera r. sous œuvre,
pour ce il apartient la somme de 20 #
Il fault refaire à neuf au plancher de la d. chambre trois thoises de terrasses, renduire le dit plancher en diférends endroits et la blanchir aus.. que les d. murs de la d. chambre à l'entier
pour ce il appartient la somme de 20 #
ENSUitte sommes rentrés dans le cabinet attenant à la ditte chambre qui est carlé de careau de quatre pouces ; au bout du d. cabinet sont les latrines avec une lunette ; avons remarqué que dans le dit cabinet il y a un quart de croisée avec chassis et volletr qui a trois pieds et demi de hauteur sur deux de largeur, lesquels chassis et vollet sont entièrement pourris et aiant #[d'ailleurs] ny vitres vergettes ny autre serrure et que pour en raporter en place il apartient laé somme de 12 #
Avons aussi remarqué qu'il fault refaire à neuf trois thoises de terrasse au plancher du dit cabinet et renduire . le blanchir à l'entier,
pour faire le tout il apartient la somme de 12 #
Avons remarqué qu'à l'entrée des dites latrines il manque une porte avec sa serrure, qui comme il nous est aparu y en avoir eu par .. qui si trouve il fault et raporter en place pour quoi il apartient la somme de 10 #
Remarqué pareillement #[qu'au dit cabinet] il fault deux solivaux de chacun treise pieds de long et de six pouces d'écarissage et une sablière de six pieds de longeur et de six à huit pouces d'écarissage, qu'il fault mettre en place par soubs œuvre il fault aussi au plancher qui est sur les latrines raporter un solivau de six pieds de longueur et de six pouces d'écarissage, pour ce il apartient quatorze livres 14 #
Et étant entrés dans la seconde chambre haute, avons remarqué que la porte d'entrée qui communique à l'escallier est de nulle valleur ; la dite porte à cinq pieds trois pouces de hauteur sur deux pieds neuf pouces de largeur, il fault fournir et y raporter une avec sa serrure, pourquoy il apartient la somme de 12 #
Au droit de la même chambre sur la cour est une demie croisée de six pieds de hauteur et deux pieds et demi de large ; que la boisure est de nulle valleur restant seulement un des panneaux douze losanges et qu'il est nécessaire de raporter une autre boisure avec vitres vergettes et serrures, pour ce 25 #
La dite chambre est carlée de careau de quatre pouces de terre cuitte où il fault en raporter deux cents de neuf,
pour mettre la d. chambre en réparation qui seront mis en œuvre avec mortier et à chau et sable et pour ce la somme de 6 #
Remarqué qu'il fault refaire deux thoises et demie de terrasse au plancher de la d. chambre, refaire à neuf le plat de bande de la porte qui communique aux latrines qui sont au bout de la d. chambre ; reprendre avec liaison une terrasse ou lizarde qui se trouve sur la d. porte de quatre pieds et demi de hauteur, blanchir à lentier la d. chambre et pour ce 25 #
avons remarqué que dans la même chambre il fault raporter un solivau de vingt pieds de longeur et de six à sept pouces d'écarissage, celui qui y est poury, pour ce 13 #
De là sommes rentrés dans le cabinet au bout duquel se trouvent les latrines a une lunette seulement, à la porte qui en la fermeture il fault raporter une serrure et sa clef en place de celle qui est défaillante ;raporter aussi en la dite porte un battant de cinq pieds de hauteur et de huit pouces de largeur ? pouces d'épaisseur de bois de chesne avec un locquet ap.. qui est défaillant, pour ce 3 # 10 s.
Remarque sur le d. cabinet est carlé de careau de quatre pouces de terre cuitte que nous avons trouvé en nassez bon état ; qu'au bout du dit cabinet il s'y trouve un qjuart de croisée qui est rempli de maçonne, qu'il est sans fermeture ny vitres et boisure, que la porte qui communique aux latrines est défaillante, que pour en raporter une autre avec sa fermeture et serrure, remettre le d. quart de croisée en estat fault trois thoises et demie de terrasse au plancher renduire les diférends endroits et blanchir à lentier il convient la somme de quarante et une livres 41 #
Dans le dit cabinet il fault un solivau de treize pieds de longeur et de six et sept pouces d'écarissage et une sablière de six pieds de longueur de huit pouces de largeur et de six pouces d'épaisseur qui sera remise en place par soubs œuvre
pour faire le tout il apartient la somme de 9 #
Ensuitte, sommes montés dans les greniers du susdit corps de logis pour voir et visiter la charpente et couverture. Dans les deux pignons, il se trouve deux ouvertures où il manque deux verouils et pour en raporter deux autres en place il convient 26 s.

Au grenier qui est sur les cabinets dans le pignon il se trouve une ouverture dont la fermeture est défaillante, que pour en raporter une autre en place, il apartient la somme de 3 #
Ensuitte avons remarqué qu'il est nécessaire de relatter de neuf le d. corps de logis, la latte étant ruinée et pourie, qu'à la charpente il fault raporter deux entraits de chacun neuf pieds et demi de longueur et quatre pouces et demi décarissage et une filière de cinq pieds de longueur et de cinq pouces décarissage, pour ce 6 #
En dessendant l'escallier avons remarqué qu'il fault faire six thoises de renduit blanchir les murs de la cage d'escallier à lentier, remarqué pareillement qu'il se trouve trois ouvertures pour donner jour au d. escallier qui forment trois quart de croisée dont la fermeture de deux est défaillante sans boisure ny serrure et vitres et à la troisième il y manque un verrouil pour remettre le tout en estat, il apartient la somme de 26 #
Avons remarqué que la porte qui fait l'entrée au d. escallier du costé de la cour , il fault refaire de neuf les deux b. des jambages de la d. porte de quatre pieds de hauteur, pour ce 8 #
Avons aussi remarqué qu'il fault raporter de neuf la porte qui en fait la fermeture de cinq pieds de hauteur sur trois de large qui sera de bois de chesne d'un pouce d'épaisseur, les deux pintes de chaque porte serviront, et il convient raporter deux gons et une serrure avec sa clef de douze livres 12 #
La cage du dit escallier est adossée et attenante au corps de logis qui est [.] couverte d'ardoize, la remettre en réparation il apartient la somme de 15 #
Examinant la couverture du dit corps de logis et cabinet qui consiste en soixante quatre thoises, avons remarqué que l'ancien bardeau a besoin d'estre retourné et remis en œuvre et recouvrir vingt une thoises il en sera par conséquent quarante trois thoises à recouvrir à neuf que nous avons estimé au total la somme de 340 #
Ensuitte avons visité par le dehors tous les murs du susdit corps de batiments, avons remarqué qu'il est nécessaire de refaire vingt sept thoises de renforts (?) et réparation aux dits murs en diférends endroits nécessaires et pour ce 48 #
Ensuitte nous avons visité un autre batimens contenant dix sept thoises un tiers de longueur sur trois thoises un tiers de largeur avec un autre petit corps de batiment attenant servant de thoits à porcs de neuf thoises de longueur et d'une thoise et demie de largeur, le tout basty en comble et croupe par un bout couvert de thuille et bardeau, d'autre bout du costé de nord ? est une chambre à cheminée, le surplus servant de grange, écurie et étables tant à bœuf qu'à vaches et mouton ; et estant entré dans la chambre à cheminée sert quand à présent d'étable à bœufs et . Qui se trouve au bout #[servant] d'écurie, avons remarqué qu'à l'entrée il fault une porte de cinq pieds de hauteur et de quatre pieds et demi de largeur avec un de six pieds, pour le tout il apartient la somme de treize livres 13 #
Ensuitte avons remarqué qu'il fault refaire la cheminée de la susdite chambre sur toute sa hauteur et pour ce cinquante livres 50 #
Remarqué qu'il y a eu un four derrière la cheminée et que la dite chambre est garnie de solivaux et qu'il ne reste plus qu'une demie thoise de terrasse, estimons que pour en faire le rétablissement il convient la somme de vingt cinq livres 25 #
Dans la même chambre est une poutre qui est cassée et pourie dans une de ses portées, laquelle est de vingt et un pied de longueur et quatorze pouces de hauteur et de treize pouces de largeur, estimons que pour en remettre une autre, il apartient la somme de cinquante livres 50 #
NOUS avons aussi remarqué que dans l'antichambre il se trouve six solivaux sans terrasse et qu'il est nécessaire d'en raporter six et de refaire la terrasse, lesquels solivaux seront de treize pieds de longueur de six et de sept pouces décarissage chacun, qu'il fault refaire la terrasse du plancher de chacune autre chambre, pour le tout il apartient la somme de 51 #
Nous avons visité la grange et remarqué que la porte se ferme à deux vantaux, qu'il fault raporter un sol une serrure à bosse avec son verouil et le madrier qui sert de linteau à la d. porte qui aura douze pieds de longueur servant de sablière et qui aura neuf pouces en carré et de bois de chesne, pour ce il apartient la somme de 17 # 10 s.
Ensuitte sommes entrés dans l'étable à vaches où il n'y a aucun solivaux mais seulement quelques branches pour tenir fourrages, remarqué qu'il fault raporter une seule s un pint de bois ? et terrasse qui sépare la grange d'avec la ditte étable laquelle s sera de bois de chesne ret a quinze pieds de longeur et de six pouces décarissage, sera aussi raporté un seuil à la porte et une serrure avec sa clef, pour ce trente livres 30 #
Ensuitte sommes entrés dans le thoit à porcs où nous avons remarqué qu'il fault raporter de la porte deux colombes de chacuns cinq pieds et demi de longueur pour ce 4 #
Dans le d toit à porcs il ni a point de soliveaux seulement quelques branches pour soutenir le fourrage, pour remarque..
Avons remarqué que le petit batiment attenant à la chambre à cheminée du susdit batiment qu'il est nécessaire d'en refaire le pignon qui contient une thoise et demie, remarqué aussi qu'à la c du toit formant deux ouvertures il est nécessaire d'en raporter trois colombes de chacun quatre pieds de longueur et un seuil de six pieds le tout de bois de chesne et l'écarrir de six pouces et qu'il est aussi nécessaire de refaire du second pignon et de receper et rep les murs du susdit corps de logis tant par dehors que par dedans à chau et sable à deux pieds réduit pour le tout, il apartient la somme de 54 #
Ensuitte avons visité la charpente du susdit corps de bâtiment et remarqué que sur la chambre à cheminée il y manque deux entraits de chacun huit pieds de longeur et un chevron de quinze pieds un tiers de six pieds, le tout de bois de chesne et de quatre pouces décarissage ; avons aussi remarqué qu'il y a une lucarne de bois servant d'entrée pour ramasser les fourrages qui est entièrement ruinée, qu'il la fault refaire à neuf, pour ce 27 # 12 s.

Ensuitte avons veu et visité la couverture du susdit corps de batiment qui se monte au nombre de cent vingt deux thoises dont il est nécessaire de relatter à neuf les trois quart du sus dit batiment et il sera retourné de vieil bardeau de quoi en recouvrir quarante thoises et pour le neuf, il fault raporter il convient pour le tout la somme de ,530 #
[ ], signé Battas, Goujon, Urban Marqué, Damour, et Pontonnier

Illustrations

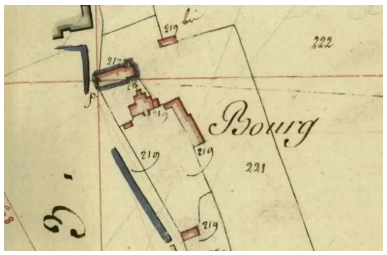

Extrait du plan cadastral de 1811.
IVR52_20057204606NUCA

Extrait du plan cadastral de 1845.
IVR52_20077210193NUCA

Plan masse en 2008.
IVR52_20077210244NUCA

Façade sur la cour au début du XXe siècle.
Phot. Jean-Baptiste (reproduction) Darrasse
IVR52_20067205565NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
La Chapelle-aux-Choux : présentation de la commune (IA72000784) Pays de la Loire, Sarthe, La Chapelle-aux-Choux
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Christine Toulier
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

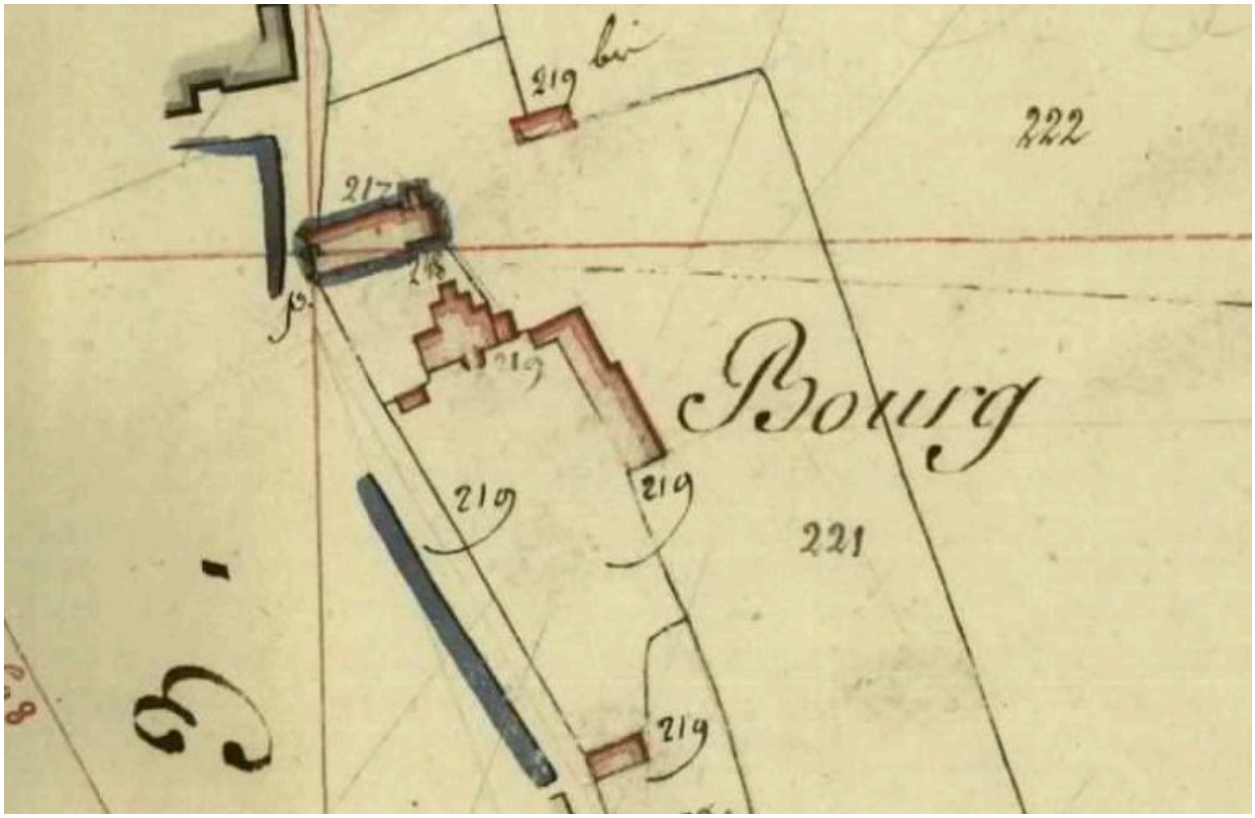

Extrait du plan cadastral de 1811.

Référence du document reproduit :

- Extrait du plan cadastral de 1811, B2, échelle 1:2500e. (Archives départementales de la Sarthe ; PC 061/06).

IVR52_20057204606NUCA
(c) Conseil départemental de la Sarthe
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Extrait du plan cadastral de 1845.

Référence du document reproduit :

- Extrait du plan cadastral de 1845, section A3, échelle 1:2000e. (Archives départementales de la Sarthe ; PC 061/40).

IVR52_20077210193NUCA
(c) Conseil départemental de la Sarthe
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan masse en 2008.

IVR52_20077210244NUCA
(c) Direction générale des impôts - Cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sur la cour au début du XXe siècle.

Référence du document reproduit :

- Carte postale (Collection particulière, Galbrun-Chouteau).

IVR52_20067205565NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Baptiste (reproduction) Darrasse
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Collection particulière
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation